

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 6 FÉVRIER 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard

Est également présente : Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents : M. Jean-Maurice Fortin et M. Patrick McDonald

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande une minute de silence pour les événements survenus à Québec la semaine dernière.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-02-44

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2017;
- 3. Pétitions**

Aucune
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Règlements de répartitions des sommes à percevoir des municipalités locales de la MRC de Memphrémagog;
 - 4.2 Demande d’aide financière de l’école du Val-de-Grâce pour la réalisation d’un projet culturel en art dramatique;
 - 4.3 Demande d’aide financière de l’Association de Conservation Yamaska;
 - 4.4 Règlement 12-17 abrogeant le règlement qui fixe le jour des sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Memphrémagog (règlement 6-06);
 - 4.5 Ristourne de la MMQ – Part de 7 489 \$ attribuée à la municipalité d’Eastman;
 - 4.6 Lettre de remerciement à la municipalité de Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) pour les subventions versées en 2016;
 - 4.7 Demande de soutien financier du Circuit des Arts Memphrémagog 2017;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Résolution désignant les dates du 13 au 17 février 2017 « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;

- 5.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au Congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- 5.4 Fête des bénévoles;
- 5.5 Acquisition et installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;
- 5.6 Programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de la municipalité;
- 5.7 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 (deuxième programmation);
- 5.8 Confirmation d'embauche de M. Simon Ouellet au poste de journalier aux travaux publics;
- 5.9 Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM);
- 5.10 Achat de mobilier de bureau;
- 5.11 Achat d'un serveur backup pour les bureaux municipaux;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 janvier 2017;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 janvier 2017;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de janvier 2017;
- 6.4 Paiement des subventions aux organismes;
- 6.5 Carte Visa Affaires Desjardins;
- 6.6 Acceptation du décompte progressif # 5 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 27 janvier 2017;
- 7.2 Mandat pour les activités de loisirs;
- 7.3 Résolution fixant la cotisation de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman à 1 200 \$ pour l'année 2017;
- 7.4 Concert Orford sur la Route;
- 7.5 Modification à l'aménagement du terrain de soccer actuel

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Retrait de trois (3) pompiers temps partiel;
- 8.3 Embauche d'un nouveau pompier;
- 8.4 Achat de trois (3) habits de combat pour le service incendie;
- 8.5 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 3 février 2017;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 19 janvier 2017;
- 9.2 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;
- 9.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus au Plan triennal d'immobilisation;
- 9.4 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour les travaux publics ;
- 9.5 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour Premiers répondants ;
- 9.6 Demande relative à la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'Orford-sur-le-lac;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de novembre 2016;

- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de novembre 2016;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de janvier 2017;
- 10.4 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 12 janvier 2017;
- 10.5 Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 13 décembre 2016;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demande pour implanter un garage en cours avant sur un terrain d'une superficie inférieure à 6 000 m², au 51 rue Molière, lot 2 236 427;

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

aucune

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2017;

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du projet de règlement 2017-02 modifiant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

- 2.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2017;

RÉSOLUTION 2017-02-45

Il est **proposé par le conseiller, Maurice Séguin**
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

- 4.1 **Règlements de répartitions des sommes à percevoir des municipalités locales de la MRC de Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

- 4.2 **Demande d'aide financière de l'école du Val-de-Grâce pour la réalisation d'un projet culturel en art dramatique;**

Le conseil prend acte.

4.3 Demande d'aide financière de l'Association de Conservation Yamaska;

Le conseil prend acte.

4.4 Règlement 12-17 abrogeant le règlement qui fixe le jour des sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Memphrémagog (règlement 6-06);

Le conseil prend acte.

4.5 Ristourne de la MMQ – Part de 7 489 \$ attribuée à la municipalité d'Eastman;

Le conseil prend acte.

4.6 Lettre de remerciement à la municipalité de Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) pour les subventions versées en 2016;

Le conseil prend acte.

4.7 Demande de soutien financier du Circuit des Arts Memphrémagog 2017;

RÉSOLUTION 2017-02-46

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité verse au Circuit des Arts Memphrémagog un montant de 125 \$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant une présentation de la persévérance scolaire de différentes municipalités, une présentation du projet de loi 122 par une avocate, les subventions accordées pour l'accès à internet haute-vitesse, le remplacement de M. Jean-Charles Bellemare par Mme Alexandra Roy au poste de coordonnatrice de projets, développement durable de la MRC et le compte-rendu de la journée de ski au Mont-Orford (107 personnes d'Eastman sur 1 582 personnes de la MRC de Memphrémagog).

5.2 Résolution désignant les dates du 13 au 17 février 2017 « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;

RÉSOLUTION 2017-02-47

ATTENDU QUE l'Estrie travaille, depuis 2006, via la Table Estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et son Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE);

ATTENDU QUE le Projet Partenaire pour la réussite éducative en Estrie organise une série d'activités visant à renforcer la mobilisation autour de la persévérance scolaire et à valoriser l'éducation;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces activités, l'Estrie vivra les « Journées de la persévérance scolaire » du 13 au 17 février 2017;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil désigne les dates du 13 au 17 février 2017 comme étant les « Journées de la persévérance scolaire »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au Congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

RÉSOLUTION 2017-02-48

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec, sous le thème « PROFESSION ET COLLECTIVITÉ: EN MODE ÉVOLUTION » au coût 519 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Fête des bénévoles;

RÉSOLUTION 2017-02-49

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil confirme la date du mercredi 12 avril 2017 pour la tenue de cet événement;

QUE la municipalité autorise un montant de 1 500 \$, à verser au Club de l'Âge d'Or pour la Fête des bénévoles afin de souligner l'apport des bénévoles aux différentes activités ayant lieu sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Acquisition et installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;

RÉSOLUTION 2017-02-50

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman souhaite contribuer à l'électrification du transport routier du Québec et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre produit par des véhicules;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a réservé 50 000 \$ à même son enveloppe de Fonds de développement des territoires afin d'encourager les municipalités à se doter de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman souhaite se prévaloir de l'aide financière prévue qui représente l'équivalent de 50 % du coût d'acquisition d'une borne de recharge de niveau 2, soit 4 168,50 \$ pour un remboursement de 2 084 \$ par la MRC;

ATTENDU QUE les travaux d'installation, les coûts d'entretien et l'administration de la borne seront à la charge de la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE la municipalité fera l'acquisition de la borne de recharge et deviendra partenaire du Circuit électrique, alimenté par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques de niveau 2 et s'engage à payer 50 % du coût d'acquisition, soit la somme de 2 084 \$;

QUE la borne soit installée au bureau d'accueil touristique situé au 14 rue Lapointe, Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de la municipalité;

RÉSOLUTION 2017-02-51

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE ce Conseil autorise la municipalité d'Eastman à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OSBL-0102396	Association récréative du domaine Orford-sur-le-Lac	102, rue de la Plage
OSBL-0102494	Club de l'âge d'or d'Eastman Inc.	25, Missisquoi C.P. 24
OSBL-0102389	Les Correspondances d'Eastman	338 rue Principale
OSBL-0102523	Association des résidents pour la protection de l'environnement du Lac d'Argent Inc. (ARPELA)	C.P. 31
OSBL-0102319	Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely inc.	16 chemin des Oblats
OSBL-0102430	Association des propriétaires du domaine des Étoiles	C.P. 28

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 (deuxième programmation);

RÉSOLUTION 2017-02-52

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Confirmation d'embauche de M. Simon Ouellet au poste de journalier aux travaux publics;

RÉSOLUTION 2017-02-53

ATTENDU la fin de probation, le 4 janvier 2017, de M. Simon Ouellet au poste de journalier aux travaux publics;

ATTENDU la recommandation favorable M. Alexis L'Heureux-Riel, responsable des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil confirme l'embauche de M. Simon Ouellet au poste de journalier aux travaux publics, aux conditions indiquées en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM);

RÉSOLUTION 2017-02-54

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité d'Eastman souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la municipalité d'Eastman adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE M. Yvon Laramée, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité d'Eastman, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE M. Yvon Laramée, maire, agisse à titre de représentant de la municipalité d'Eastman dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Achat de mobilier de bureau;

RÉSOLUTION 2017-02-55

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise l'achat de mobilier de bureau pour la réception, auprès de *Papeterie Atlas*, au montant de 1 890 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la municipalité autorise également l'achat d'un comptoir de service avec rangement, auprès de *Papeterie Atlas*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 Achat d'un serveur backup pour les bureaux municipaux;

RÉSOLUTION 2017-02-56

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseiller, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'achat d'un serveur backup, auprès de *d'Informatique Orford*, au montant de 779,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 janvier 2017;

RÉSOLUTION 2017-02-57

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2017 au montant de 477 074,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 janvier 2017;

RÉSOLUTION 2017-02-58

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 9 janvier 2017 et ce, pour un montant de 181 220,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de janvier 2017;

RÉSOLUTION 2017-02-59

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 9 janvier 2017 et ce, pour un montant de 63 120,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Paiement des subventions aux organismes;

RÉSOLUTION 2017-02-60

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil confirme les octrois des subventions suivantes pour l'année 2017;

QUE le conseil autorise le versement selon les dates suivantes;

	MONTANT À VERSER	DATE DU VERSEMENT
Association du Lac Parker	1 000 \$	en septembre 2017 *
Association du Lac d'Argent	1 000 \$	en septembre 2017 *
Association du Lac Orford	1 000 \$	en septembre 2017 *
Association du Lac Stukely	1 000 \$	en septembre 2017 *
Les Correspondances d'Eastman	14 500 \$	50% en avril – 50% en juin 2017
Les Correspondances d'Eastman	5 000 \$	Versé à la MRC sur demande de la MRC
A.F.E.A.S	200 \$	mai 2017
Fondation Hôpital Memphrémagog	6 190 \$	30 juin 2017
Conservation des Vallons de la Serpentine	500 \$	mai 2017
Le Train des mots	250 \$	mai 2017
Paroisse N.-D.-Mont-Carmel (Paniers Noël)	500 \$	novembre 2017
Jeux du Québec Estrie	100 \$	sur demande
Coop de Santé Eastman	5 000 \$	mai 2017
Club des Lions d'Eastman	500 \$	mai 2017
École du Val-de-Grâce	200 \$	février 2017
Club de l'Âge d'Or	6 000 \$	50% en mars – 50% en mai 2017
Croix-Rouge	294 \$	mars 2017
Centre des femmes Memphrémagog	100 \$	mars 2017
Banque alimentaire Memphrémagog	100 \$	mars 2017
Association conservation Yamaska	50 \$	février 2017

Cuisines collectives	200 \$	sur demande
----------------------	--------	-------------

* conditionnel à la réception des rapports d'analyse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Carte Visa Affaires Desjardins;

RÉSOLUTION 2017-02-61

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire la demande pour l'émission de trois (3) nouvelles cartes de crédit chez Visa Affaires Desjardins. Une au nom de Ginette Bergeron, avec une limite de 3 000 \$, une deuxième au nom de Mélanie Savoie, avec une limite de 1 500 \$ et une troisième au nom d'Alexis L'Heureux-Riel, avec une limite de 4 000 \$;

QUE les cartes de crédit au nom de Caroline Rioux et au nom de Marie-Lou Laramée soient retirées lorsque les nouvelles cartes seront émises;

ET QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière ou le maire Yvon Laramée à signer tous documents relatifs à ces modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Acceptation du décompte progressif # 5 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;

RÉSOLUTION 2017-02-62

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Martin Charland de **Jubinville et associés** en regard du décompte progressif # 5 en date du 1^{er} décembre 2016;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité accepte le décompte progressif # 5 pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal ;

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture, au montant de 37 450,72 \$ plus les taxes applicables, payable à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 27 janvier 2017;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 27 janvier 2017.

7.2 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2017-02-63

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil donne à :

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga, au coût de 1 380 \$;

Mme Mélanie Gusella, le mandat d'animation du cours de cirque, au coût de 600 \$;

Mme Géréarda Garcia, le mandat d'animation du cours d'espagnol, au coût de 1 525 \$;

Mme Diane Trudel, le mandat d'animation du cours d'horticulture, au coût de 400 \$;

M. Gilles Lefebvre, le mandat d'animation du cours de ski de fond, au coût de 375 \$;

M. Thierry Lavoie, le mandat d'animation du cours de soccer, au coût de 750 \$;

Mme Nancy Letendre, le mandat d'animation du cours de stretching, au coût de 500 \$;

Mme Nancy Letendre, le mandat d'animation du cours de Tonus-abdos-fessiers, au coût de 500 \$;

M. Michel Vincent, le mandat d'animation du cours de Tai-Chi, au coût de 400 \$;

QUE ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

QUE ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Résolution fixant la cotisation de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque Danielle Simard d'Eastman à 1 200 \$ pour l'année 2017;

RÉSOLUTION 2017-02-64

ATTENDU QUE la bibliothèque Danielle Simard d'Eastman dessert la population de St-Étienne-de-Bolton depuis quelques années déjà;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le conseil municipal, de fixer la cotisation 2017 pour ce service;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil fixe la cotisation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque Danielle Simard d'Eastman pour l'année 2017 au même taux que les années passées, soit 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Concert Orford sur la Route;

RÉSOLUTION 2017-02-65

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise le versement de 1 250 \$ pour soutenir les Concerts Orford sur la Route pour l'année 2017;

ET QUE la municipalité réserve vendredi 7 juillet 2017 comme date de concert à l'église St-Édouard à Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Modification à l'aménagement du terrain de soccer actuel

RÉSOLUTION 2017-02-66

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la grandeur du terrain de soccer actuel;

ATTENDU QUE le litige actuel concernant le Parc des sports ne permet pas de faire quelconque modification à l'aménagement du terrain de soccer;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité s'engage à faire les travaux d'aménagement du terrain de soccer pour le rendre conforme aux exigences de Soccer Magog lorsque le litige sera réglé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Retrait de trois (3) pompiers temps partiel;

RÉSOLUTION 2017-02-67

ATTENDU QUE ces pompiers temps partiel ne disposent plus de temps pour agir à titre de pompiers;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de sécurité incendie datée du 24 janvier 2017 de procéder au retrait de ce pompier de la liste des effectifs du service;

Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

ET RÉSOLU QUE les noms de Michel Boucher, Sébastien Drouin et Maxime Roy soient retirés de la liste des effectifs du service de sécurité incendie de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Embauche d'un nouveau pompier;

RÉSOLUTION 2017-02-68

ATTENDU la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 23 janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

QUE M. Simon Ouellet soit engagé à titre de pompier temps partiel à compter du 6 février 2017;

QUE les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Achat de trois (3) habits de combat pour le service incendie;

RÉSOLUTION 2017-02-69

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette

QUE le conseil autorise l'achat de trois (3) habits de combat au coût de 1 699 \$ chacun (5 097 \$) plus les taxes applicables, auprès de *CSE Incendie et Sécurité inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 3 février 2017;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 3 février 2017.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 19 janvier 2017;

M. Yvon Laramée, maire et membre de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 19 janvier 2017.

9.2 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

RÉSOLUTION 2017-02-70

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus pour l'année 2017 au Plan triennal d'immobilisation;

RÉSOLUTION 2017-02-71

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus pour l'année 2017 au Plan triennal d'immobilisation, à savoir :

- **rue de Normandie et du Côteau:** Rechargement, mise en forme et pavage d'une couche de base sur 700 mètres.
- **chemin des Diligences :** Pavage d'une couche d'usure à partir du chemin d'Orford-sur-le-lac sur une distance de 660 mètres.
- **chemin des Diligences Ouest:** Décohésion de la surface pavée entre le chemin des Quatre-Goyette et le chemin de Mont-Bon-Plaisir soit 1200 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour les travaux publics ;

RÉSOLUTION 2017-02-72

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour les travaux publics, avec équipement de déneigement, selon les spécifications suggérées par le comité des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour Premiers répondants ;

RÉSOLUTION 2017-02-73

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour

Premiers répondants, selon les spécifications suggérées par le comité de sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Demande relative à la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'Orford-sur-le-lac

RÉSOLUTION 2017-02-74

Attendu qu'il est nécessaire de restreindre la circulation des véhicules lourds sur le chemin d'Orford-sur-le-lac afin d'assurer l'intégrité de la structure du pont de bois Orford-sur-le-lac

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité demande au *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* d'interdire la circulation des véhicules lourds (4 500 kg et plus), sur la portion entre la route 112 et le chemin des Diligences du chemin d'Orford-sur-le-lac, et de procéder à la signalisation routière adéquate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de novembre 2016;

Le conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de novembre 2016;

Le conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de janvier 2017;

Le conseil prend acte.

10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 12 janvier 2017;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 12 janvier 2017.

10.5 Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2017-02-75

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le dépôt de la candidature d'Eastman au Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog pour souligner la mise en place d'un conteneur pour la récupération du verre;

QUE le conseil délègue Mme Isabelle Perreault et Mme Nathalie Lemaire à assister au Gala qui aura lieu le mardi 21 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 13 décembre 2016;

Le conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour implanter un garage en cours avant sur un terrain d'une superficie inférieure à 6 000 m², au 51 rue Molière, lot 2 236 427;

RÉSOLUTION 2017-02-76

ATTENDU la demande pour implanter un garage en cour avant sur un terrain d'une superficie inférieure à 6 000 m²;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 17 janvier 2017;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation défavorable en regard de ce dossier pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure est une procédure d'exception;
- Le règlement de zonage prévoit que l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant peut être autorisée uniquement sur un terrain ayant une superficie minimale de 6 000 m²;
- Le terrain du propriétaire a une superficie de 2 787 m²;
- Compte tenu de la dimension de son lot et de l'emplacement du bâtiment principal, rien au dossier ne démontre que le demandeur ne peut respecter les normes d'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour latérale ou arrière de son lot;
- La demande de dérogation mineure ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil n'accepte pas la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIA *aucune*

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2017;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

17. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du projet de règlement 2017-02 modifiant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2017-02-77

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2017-02;

Le présent projet de règlement n° 2017-02 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'autoriser l'usage « Services de soins pour animaux » à l'intérieur de la zone Ca;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 mars 2017 à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait 15 personnes dans la salle.

Quelques questions concernant le coût des habits de pompiers, l'achat d'un camion pour la voirie, les véhicules qui stationnent sur la rue Gilbert et les pancartes « à vendre » sur le chemin George-Bonnallie.

Des propriétaires du secteur Monbel déposent une pétition signée par 60 personnes demandant à la municipalité de reconsidérer sa position de ne pas déneiger les rues privées du secteur Monbel.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-02-78

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les

conseillers, la séance du conseil est levée à 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière